Nous Soussignes Claude jerome Renault Clerc tonsuré Etudiant En Theologie Et michel renault de mineray Praticien, Certifions a Messieurs de Lacademie Royale de Chirurgie de Paris, et a tous quil appartiendra, que pendant la maladie Et depuis la mort De Mathieu Claude Renault Negociant notre pere, arrivée En notre maison de la Saulaye paroisse de Coussai-les Bois, nous n'avons cessé L'un Et l'autre de tenir compagnie a Dame anne jsnard notre Belle mere Et veuve de notre Pere, jusque la même que nous avons toujours Couché dans sa Chambre # En notre susditte Maison de la Saulaye, jusqu'au treize du mois dernier, que nous nous sommes rendus En cette ville; Et que quelqu'Extraordinaire que nous paroisse la Durée de sa grossesse, il Est ~~[illegible]~~ non seulement moralement, mais même Phisiquement impossible que Laditte grossesse provienne D'un autre fait que de Celui de notre Pere. et quand même nous ne serions pas personnellement temoins de sa bonne Conduite, la reputation de vertue dont Elle a toujours joui, la bonne Education quelle avoit reçu de M.r Le Procureur du Roy son pere, Et l'age de quarante deux ans ou Environ, quelle avoit Le vingt deux janvier de l'année passée, quelle se maria avec notre pere, sembleroit devoir nous interdire tout soupçon contre son honneur Et sa probité.

toutes ces Considerations font ceder linterêt que nous avons d'Etre seuls heritiers de notre pére à lamour que nous avons pour la verité et la justice. C'est à cette fin que nous Donnons Le present certificat, que nous offrons de Rendre plus authentique (En le donnant pardevant notaires et le faisant légaliser) si on faisoit difficulté d'y ajouter foy. a Chatellerault Le cinq janvier mil sept cent soixante Et Douze. ne vaudra un mot Rayé.
où Elle couchoit avec sa Domestique

C. M. Renault Demineray

Renault Clerc tonsuré

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE